

# Réseau d'Éducation Prioritaire (R.E.P) de Le Portel Plage – Equihen Plage

## Présentation : Refondation de l'éducation prioritaire (circulaire n° 2014-077 du 4-6-2014)

Le creusement des inégalités sociales et la concentration de populations en grande difficulté sur certains territoires ont été tels depuis plus de dix ans que la mixité sociale a reculé, voire disparue dans beaucoup d'écoles et d'établissements.

Les écarts de résultats se sont aussi accrus entre les élèves des écoles et des collèges qui concentrent le plus de difficultés et les autres. Le taux d'élèves en retard à l'entrée en 6e est ainsi de 20,4 % dans les actuels collèges Eclair et de 17,2 % dans les actuels collèges RRS, alors qu'il est de 11,2 % dans les collèges hors éducation prioritaire.

Le déterminisme social, c'est-à-dire la relation entre le niveau socio-économique des familles et la performance scolaire des élèves, n'a jamais été aussi fort en France et est le plus élevé des pays de l'OCDE. La France est devenue le pays où le milieu social influe le plus sur le niveau scolaire.

La refondation de l'éducation prioritaire est au service de l'égalité réelle d'accès aux apprentissages et à la réussite scolaire.

L'éducation prioritaire ne constitue pas un système éducatif à part. Elle permet que le système éducatif soit le même pour tous dans des contextes sociaux différenciés avec la même hauteur d'exigence. Sa refondation poursuit une ambition : la rendre plus juste et plus efficace avec l'objectif clair et mesurable de lutter contre les inégalités scolaires liées aux origines sociales pour la réussite scolaire de tous. Cet objectif doit se traduire très concrètement par une réduction à moins de 10 % des écarts entre les élèves scolarisés en éducation prioritaire et ceux scolarisés hors éducation prioritaire dans la maîtrise des compétences de base en français et en mathématiques sans que les résultats globaux ne baissent. Il devra être également atteint pour tous les savoirs et toutes les compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

La politique d'éducation prioritaire distinguera désormais deux niveaux d'intervention. Les Rep regroupent les collèges et les écoles rencontrant des difficultés sociales plus significatives que celles des collèges et écoles situés hors éducation prioritaire. Les Rep+ concernent les quartiers ou les secteurs isolés qui connaissent les plus grandes concentrations de difficultés sur le territoire. À la rentrée 2015, les dispositifs Rep et Rep+ seront mis en place et les dispositifs Eclair et RRS disparaîtront.

De même, le référentiel pour l'éducation prioritaire constitue un ensemble de préconisations. Il prend en compte de manière globale, organisée et cohérente les nombreux facteurs qui participent à la réussite scolaire de tous les élèves. Au niveau de chacun des réseaux, l'ancien comité exécutif disparaît. Le réseau articulera deux instances aux objectifs distincts :

- le conseil école-collège, afin de contribuer à améliorer la continuité pédagogique et éducative entre l'école et le collège. Cet objectif profitera notamment aux élèves les plus fragiles. Il réunit des enseignants du collège et des écoles du secteur de celui-ci. Il est coprésidé par le principal du collège et l'IEP chargé de la circonscription. En éducation prioritaire, il est vivement souhaitable que l'IA-IPR référent y participe.

- le comité de pilotage du réseau qui porte le projet de réseau dans toutes ses dimensions. Il est composé des pilotes du réseau (principal, IEN, IA-IPR référent) assistés du coordonnateur, des directeurs d'école, du conseiller principal d'éducation et d'enseignants. Les partenaires du réseau y participent : commune, conseil général, délégué du préfet le cas échéant, coordonnateur du programme de réussite éducative (PRE) le cas échéant et d'autres partenaires en fonction des situations locales. Il peut s'associer selon les besoins des enseignants porteurs de projets particuliers. Ce comité de pilotage valide le projet de réseau préalablement élaboré en appui sur le conseil école-collège. C'est aussi le comité de pilotage qui élaborera et suivra un tableau de bord local de la mise en œuvre des actions du projet de réseau.

Le coordonnateur, qui reçoit une lettre de mission, a pour rôle de coordonner la mise en œuvre du projet de réseau.

## ANNUAIRE DU REP LE PORTEL / EQUIHEN-PLAGE :

<p>IEN Boulogne 2 1 rue Salvador Allende 62200 BOULOGNE SUR MER 03.21.87.67.87 <a href="mailto:ce.0620241a@ac-lille.fr">ce.0620241a@ac-lille.fr</a></p>	<p>Madame Patin Fabienne</p>
<p>Collège Jean Moulin – Le Portel Plage Boulevard de la Liberté BP 03 62480 LE PORTEL PLAGES - 03 21 31 92 52 <a href="mailto:ce.0622095r@ac-lille.fr">ce.0622095r@ac-lille.fr</a></p>	<p>Monsieur Alexandre Bruno</p>
<p>Ecole élémentaire Jean Macé – Equihen Rue Edmond de Palézieux - 62224 EQUIHEN 03.21.91.18.51 <a href="mailto:ce.0621244r@ac-lille.fr">ce.0621244r@ac-lille.fr</a></p>	<p>Monsieur Nafré Pascal (déchargé le mardi et lundi en roulement)</p>
<p>Groupe élémentaire Curie-Vallois–Le Portel Vallois : 28 Rue Carnot - 62480 LE PORTEL Curie : Rue d’Outreau - 62480 LE PORTEL 03.21.31.15.34 &amp; 03.21.31.12.39 <a href="mailto:ce.0621258f@ac-lille.fr">ce.0621258f@ac-lille.fr</a></p>	<p>Madame Guillaumet Fabienne (décharge complète)</p>
<p>Ecole élémentaire Camus - Le Portel Plage 6 Rue des Canadiens - 62480 LE PORTEL 03.21.92.53.24 <a href="mailto:ce.0621260h@ac-lille.fr">ce.0621260h@ac-lille.fr</a> Ecole maternelle Calmette – Le Portel Plage Rue des Canadiens - 62480 LE PORTEL 03.21.92.27.42 <a href="mailto:ce.0622242a@ac-lille.fr">ce.0622242a@ac-lille.fr</a></p>	<p>Monsieur Cosme Jean-Noel (décharge complète)</p>
<p>Ecole maternelle F. Buisson – Equihen Rue Edmond Palézieux - 62224 EQUIHEN 03.21.91.03.31 <a href="mailto:ce.0620416r@ac-lille.fr">ce.0620416r@ac-lille.fr</a></p>	<p>Madame Fournier Brigitte (déchargée le lundi)</p>
<p>Ecole maternelle La Fontaine – Le Portel Plage Rue d’Outreau - 62480 LE PORTEL 03.21.92.23.00 <a href="mailto:ce.0620419u@ac-lille.fr">ce.0620419u@ac-lille.fr</a></p>	<p>Madame Felix Angélique (déchargée le jeudi)</p>
<p>Ecole maternelle Mozart – Le Portel Plage Rue Carnot - 62480 LE PORTEL 03.21.31.96.97 <a href="mailto:ce.0623171k@ac-lille.fr">ce.0623171k@ac-lille.fr</a></p>	<p>Madame Berbey Laetitia (déchargée le jeudi)</p>
<p>Ecole maternelle Isidore – Le Portel Plage Rue Champlain - 62480 LE PORTEL 03 21 31 12 37 <a href="mailto:ce.0622856t@ac-lille.fr">ce.0622856t@ac-lille.fr</a></p>	<p>Madame Séverine Vandoorn (sans décharge)</p>